

# Le Rhône à la pointe dans le transport des enfants handicapés



Par Lamia Barbot

Publié le 12 nov. 2019 à 14h00

« *Concilier un mode de transport efficace pour les enfants en situation de handicap avec un coût acceptable pour la collectivité* ». Pour la vice-présidente du département du Rhône en charge des transports, Christiane Agarrat, voilà la priorité du conseil départemental dans sa compétence de transport des enfants handicapés.

« *Notre mission est de conduire les enfants qui ne peuvent pas prendre les transports en commun de leur domicile à leur établissement* », poursuit-elle.

En 2014, c'est l'entreprise MyMobility qui avait remporté l'appel d'offres lancé par le département. « *Notre société propose de remettre la qualité de service au centre de nos préoccupations et de privilégier le confort des enfants et de leur famille* », explique Jean-François Pech, PDG du groupe MyMobility.

L'entreprise a obtenu l'agrément faisant de MyMobility une société de formation. Une équipe de formateurs professionnels sera à compter du mois de novembre en charge des formations auprès du personnel.

## Géolocalisation en temps réel

Tous les véhicules MyMobility en charge du transport des enfants sont géolocalisables en temps réel. « *Cela est rassurant pour tout le monde de pouvoir connaître le circuit emprunté par le chauffeur et ses horaires* », assure Jean-François Pech.

MyMobility transporte chaque année en France 10.500 enfants en situation de handicap. Les 3.500 véhicules qui constituent la flotte de l'entreprise parcourent chaque jour sept fois le tour de la Terre. « *Avec autant de kilomètres parcourus, nous avons décidé d'opérer une transition écologique au sein de l'entreprise. Ainsi, un quart de nos véhicules ne sont plus au diesel et ont été remplacés par du biogaz, de l'électrique ou de l'hybride* », poursuit le PDG.

Egalité salariale, 50 % des salariés eux-mêmes porteurs d'un handicap, une flotte de véhicules électriques et hybrides, etc. Autant d'arguments qui ont séduit le département.

Le coût annuel de transport d'un enfant handicapé est de 7.000 euros. Avec 430 élèves transportés chaque année, la dépense pour le département est d'environ 3 millions d'euros.